



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 21 avril 2026**

*République Française
Commune de La Grande Paroisse
Seine et Marne*

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 7 avril 2026 et sous la présidence d'Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal, 22 votants.

19 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, Maire, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Jean-Luc EVEN, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jibraïl AMRI, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Sandrine GERIN, Axelle GINEAU, Emmanuel LABADILLE, Vincent ROCHER, Adeline SALGUEIRO VIDAL, Sylvie SIMOES, Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

3 étaient absents représentés : Laurence SIMON représentée par Serge Courroux, Jean-Claude GALLOIS par Jean Riffaud et Simon LESIMPLE par Adeline Salgueiro Vidal.

1 était absente excusée : Emilie GIRAUD.

M. Jean-Luc EVEN a été désigné secrétaire de séance.

DEL202621 : MEMBRES DE LA CCID

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que, dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID), composée du Maire ou de son adjoint délégué et seize commissaires, huit titulaires et huit suppléants.

Elle doit être renouvelée dans les deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal. A ce titre, la commune doit proposer une liste de 32 personnes respectivement imposées à la taxe foncière, et à la cotisation foncière des entreprises et équitablement représentées.

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal seront désignés par le directeur départemental des finances publiques.

Le Maire entendu,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'adresser une liste de présentation de 32 noms de contribuables parmi lesquels le Directeur départemental des finances publiques procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la C.C.I.D.

Voici la liste proposée.

Danièle MARTINET CONTANT	24 rue des Fontaines
Yves BEUNECHÉ	33 rue des Vauroux
Nathalie HOENN	45 rue Achille Pierre
Adrien LAGNEAU	51 rue Grande
Maryvonne VALLET	13 rue des Vauroux
Serge COURROUX	22 rue de la Libération
Charlène LE PAPE	10 rue des Vauroux
Brice BOHUON	40 rue Haute
Agnès POIRIER	38 rue Haute

Alain PELLISSIER
Marie-Christine BARHDAOUI-JOURNAUX
Yves DESCHAMPS
Isabelle CHANCLUD
Jean-Louis BONNEFOND
Catherine FERRAULT
Patrick AGOGUE
Denise GOUT
Antonio AGUILAR
Irène HORBATY
Jean-Pierre MANGHOLZ
Cécile TORRES
André DECLERCK
Jean-Claude TREILLE
Jean-Louis VICENTE
Frédéric LALLEMENT
Salimani DIDOUCHE
Louis LEMAIRE
Philippe MALOBERTI
Manuel LOURENCO
Olivier DE PERETTI
Francis THOMAS
Jean-Pierre TRIPOGNEZ

13 rue des Chênois
38 Rue Grande
40 rue des Vauroux
Ferme Chauchien
33 rue Grande
38 bis rue Haute
43 Hameau de la Roche
14 rue des Vauroux
65 rue Grande
8 rue Achille Pierre
9 Hameau de la Roche
20 rue des Fontaines
24 rue de la Garenne
15 rue de la Roche
8 rue de l'Avoine
52 Hameau de Montgelard
9 rue des Vauroux
36 hameau de la Basse-Roche
41 rue Haute
9 rue Haute
5 rue Grande
11 Hameau de la Roche
11 bis rue de la Libération

2. De préciser qu'un agent administratif pourra participer aux travaux de ladite commission sans voix délibérative
3. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
4. D'adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légalité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,
Fait à La Grande Paroisse, le 22 avril 2026
Le secrétaire de séance,
Jean-Luc EVEN



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Emmanuel LEDOUX

